



Indemnités de licenciement pour inaptitude, bien propre ou bien commun

Par **akira592**, le **06/04/2023** à **23:09**

bonjour, je vais être licencié prochainement pour inaptitude à tous postes au sein de l'entreprise qui m'emploie, sans reclassement possible, je suis en arrêt et reconnu en maladie professionnelle ainsi que travailleur handicapé, lors de mon licenciement j'ai cru comprendre que les indemnités étaient doublées du fait de la maladie professionnelle. rnrnma question: cette indemnité de licenciement est-elle un bien propre ou un bien commun, rnrnje suis en instance de divorce, et vais-je devoir partager avec mon ex-compagne ?

Par **Visiteur**, le **08/04/2023** à **09:25**

Bonjour et bienvenue rnrnUne indemnité de licenciement se considère comme le salaire, bien commun.